

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
PARCOURS TYPE	Droit des libertés Programme franco-québécois	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
/		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
L'étudiant admis sur le programme franco-québécois pourra obtenir à l'issue de leur cursus le Master mention Droit international et européen, parcours Droit des libertés, délivré par l'Université Toulouse Capitole et la maîtrise en droit délivrée par l'Université Laval. Le semestre 3 est réalisé à l'Université Toulouse 1 Capitole et le semestre 4 à l'Université Laval de Québec.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Compensation		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des libertés - Programme franco-québécois									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	170		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE 1	80		13	13	Oui	Oui						
Matière	S1	Théorie générale des libertés fondamentales	20			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1		Oral/Écrit	5h	Une épreuve écrite de 5 heures sur une des matières tirée au sort + un grand Oral
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux	20			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1				
Matière	S1	Procédure devant les juridictions européennes (CEDH-CJUE)	20			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1				
Matière	S1	Protection comparée des libertés devant les juridictions constitutionnelles	20			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1				
UE	S1	UE 2	20		4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	QPC et libertés	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Autorités administratives indépendantes et libertés	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	UE 3	30		5	5	Oui	Oui						
Matière	S1	Juridictions ordinaires et libertés	20			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Procédure pénale et libertés	10			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	UE 4	20		4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Bioéthique et libertés 1	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Liberté d'expression et médias	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	UE 5	20		4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit à la vie privée et à la vie familiale	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Liberté de conscience et de religion	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	SEMESTRE 4			30		Oui	Oui						
UE	S2	UE 6 Enseignements suivis à l'Université de Laval (Québec)			30		Oui	Oui						selon modalité de l'Université de Laval (Quebec)
		TOTAL ANNUEL	170		60	30								